

Bonjour,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la volonté affichée par le gouvernement de financer de nouveaux radars en 2017.

J'ai bien pris connaissance de votre argumentation et je suis d'accord avec vous : une politique efficace en matière de sécurité routière ne peut se limiter à la seule implantation de nouveaux radars (radars autonomes, véhicules-radars...). D'ailleurs, les nombreux progrès observés en matière de sécurité routière n'ont pu être observés qu'en agissant sur les multiples facteurs d'un accident : les infrastructures (conception et entretien des routes), les véhicules (sécurité passive et active), et les comportements des usagers (formation, communication, respect des règles).

S'agissant en particulier des radars, ils ne peuvent être considérés comme unique facteur d'amélioration, ni comme seuls responsables des hausses conjoncturelles de mortalité routière. Pour la deuxième année consécutive, la France voit le nombre de décès liés aux accidents de la route augmenter. Néanmoins, ces chiffres ne peuvent être imputés à la seule inefficacité supposée des radars, signalés ou non, alors que par ailleurs les automobilistes vivent désormais toute sanction comme une profonde injustice.

Vous pouvez compter sur ma volonté indéfectible, ainsi que celle de notre famille politique, de ne pas créer un sentiment « d'hyper-répression » chez les usagers de la route, mais bien de défendre une position mesurée en matière de sécurité routière. C'est cet état d'esprit qui nous avait conduits, en 2011, à assouplir le système de récupération du permis à points pour les petites infractions en prévoyant qu'en cas de perte d'un seul point le conducteur le récupérerait dans un délai de 6 mois, au lieu d'un an auparavant, s'il ne commettait pas de nouvelle infraction.

Par ailleurs, je tenais à vous signaler que j'ai bien cosigné l'amendement de mon collègue Franck MARLIN déposé au Projet de loi de finances pour 2017. Il vise comme vous le savez à affecter aux collectivités territoriales, dans le cadre de leurs investissements en matière d'entretien et d'amélioration des réseaux routiers relevant de leurs compétences, le montant initialement prévu pour le déploiement de 364 nouveaux dispositifs de contrôle de vitesse (radars fixes double sens, discriminants, de vitesse moyenne et autonomes).

Restant à votre disposition,
Bien cordialement,

Bernard GERARD

Député du Nord

Maire de Marcq-en-Baroeul

01 40 63 72 73